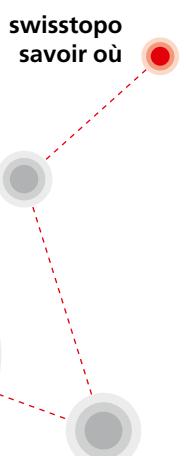
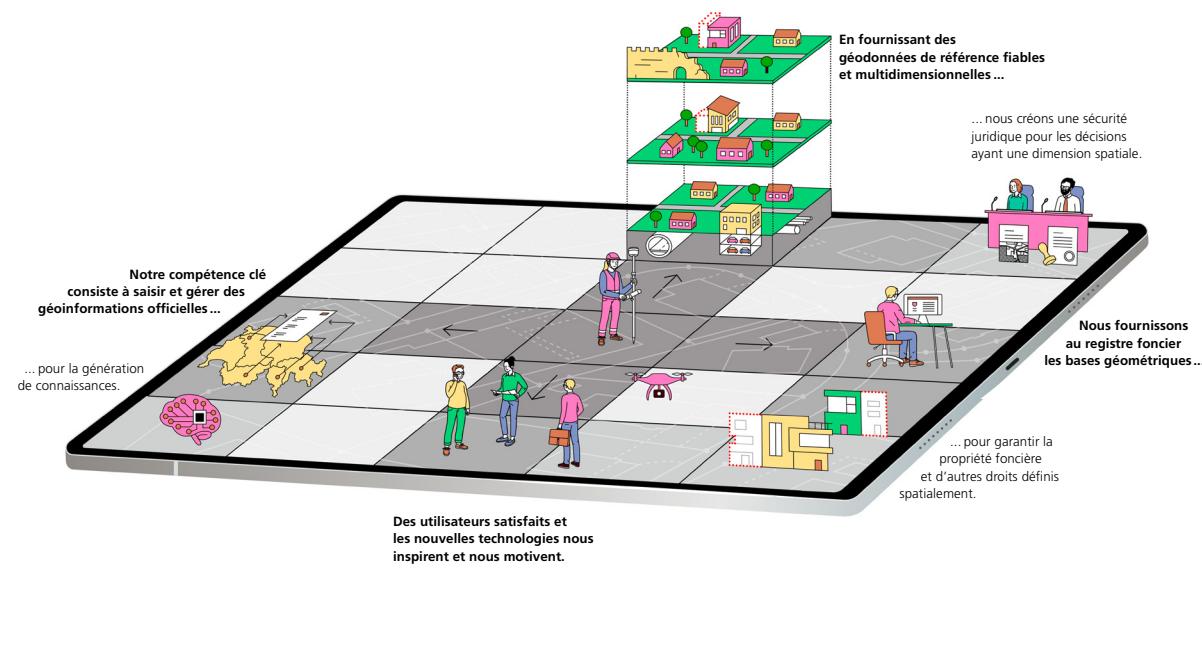


# cadastre

Revue spécialisée consacrée au cadastre suisse



## Vision Mensuration Officielle



**Deuxième «Tour de Suisse» de l'Info-Regio MO – rétrospective** Après le succès des manifestations organisées en 2023 pour le nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, l'Office fédéral de topographie swisstopo a décidé de réitérer l'opération cette année. C'est donc lors de huit après-midis d'information conçues sur ce modèle éprouvé et qui se sont déroulées en Suisse romande, au Tessin et en Suisse alémanique, que la «Vision Mensuration Officielle» ainsi que les premières expériences des cantons pilotes avec le DMAV ont été présentées. ► [Page 4](#)

**Les cadastres et les fonctions qu'ils endosseront selon les significations juridiques de leurs données** La présente contribution met en lumière les fonctions des principaux cadastres du système cadastral suisse, instaurés sur la base de géodonnées dotées d'une signification juridique. ► [Page 7](#)

**Résultat de la consultation sur les adaptations de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF** La consultation portant sur les adaptations de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF s'est déroulée de mars à juin 2025. Ces adaptations ont recueilli un large assentiment. ► [Page 12](#)

**Guidée par le droit et avec ses techniques de précision, la mensuration officielle assume une double responsabilité** Il faut disposer de solides connaissances et d'une bonne dose de savoir-faire pour travailler dans la mensuration officielle – qu'il s'agisse de diriger des projets, de clarifier des points de droit ou de faire preuve de précision technique pour vérifier des données. Et pour assurer son parfait fonctionnement, les spécialistes concernés doivent collaborer étroitement entre eux pour répondre chaque jour aux multiples exigences qui se posent. ► [Page 15](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de topographie swisstopo  
[www.swisstopo.ch](http://www.swisstopo.ch)

# Contenu

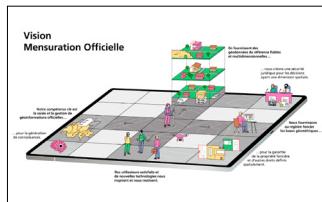


Illustration relative à la Vision Mensuration Officielle

## Impressum «cadastre»

Rédaction:  
Aline Markwalder, Catarina Paiva Duarte  
et Marc Nicodet

Tirage:  
550 français / 1400 allemand

Parution: 3 fois par an

Adresse de la rédaction:  
Office fédéral de topographie swisstopo  
Mensuration  
Seftigenstrasse 264  
3084 Wabern  
Téléphone 058 464 73 03  
mensuration@swisstopo.ch  
www.cadastre.ch

ISSN 2297-6108  
ISSN 2297-6116

Editorial	3
<b>Articles techniques</b>	
► Retour sur le deuxième «tour de Suisse» des Info-Regio MO	4–6
► Les cadastres et les fonctions qu'ils endossoient selon les significations juridiques de leurs données	7–9
► Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale a retiré des données de la mensuration officielle en 2024	10–11
► Résultat de la consultation sur les adaptations de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF	12
► Cadastre RDPPF, des surfaces d'effet aux surfaces impliquées	13–14
► Guidée par le droit et avec ses techniques de précision, la mensuration officielle assume une double responsabilité	15
<b>Communications</b>	
► Un cadre festif pour la remise des brevets d'ingénieurs géomètres en 2025	16–17
► Geo Innovation News	18–19
► Un sondage sur la revue «cadastre»	20
► Personnel du domaine «Mensuration»	20
► Circulaires et Express: dernières publications	21
<b>Formation continue</b>	
► Examen d'Etat 2026 pour l'obtention du brevet de géomètre	22
► Colloques de l'Office fédéral de topographie swisstopo 2026	23

## Légende

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF
- Article général

# Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur

Vous avez certainement déjà vécu l'une des situations suivantes: vous recevez un appel téléphonique et une voix inconnue vous demande: «Auriez-vous un moment pour répondre à quelques questions sur le thème XY?». Ou quelqu'un vous aborde dans la rue et vous demande de participer à un sondage d'opinion. Ou encore, vous recevez dans votre boîte mail une invitation à participer à une enquête.

En bref, les enquêtes et leurs résultats font partie de notre quotidien, tant sur le plan professionnel que privé.

Selon Wikipédia, «les enquêtes sont surtout courantes en politique et en économie afin d'obtenir des informations représentatives sur des groupes ou l'ensemble de la population».

La consultation est une forme particulière d'enquête. Que ce soit en politique, en médecine ou en économie, une consultation sert à demander conseil ou à recueillir des opinions. Les réponses obtenues dans le cadre d'une consultation «classique» peuvent être prises en compte par l'instance qui l'a lancée, mais ce n'est pas une obligation. Dans le processus politique, nous connaissons aussi la procédure de consultation. Dans le processus législatif, elle offre aux organisations concernées la possibilité de prendre position sur des bases juridiques nouvelles ou modifiées. Mais contrairement à la consultation «classique», les résultats d'une procédure de consultation doivent être pris en compte dans le processus législatif ou, s'ils ne sont pas intégrés dans le projet de loi, leur non-prise en compte doit être justifiée.

Ce numéro de «cadastre» est largement consacré aux enquêtes: le résultat final issu de la consultation sur la vision de la mensuration officielle a été présenté lors des huit Info-Regio AV, tout comme l'état d'avancement des travaux d'introduction du DMAV. Dans un autre article, les résultats de la consultation concernant les adaptations de la loi sur la géoinformation (LGéo) relatives aux RDPPF vous sont dévoilés. Le suivi de l'utilité économique des données de la mensuration officielle 2024 repose sur l'enquête annuelle menée auprès des cantons au sujet de leurs données de la MO. Et sur la base de la plus petite forme possible d'enquête – une interview – il est ressorti un article passionnant sur le travail d'Helena Aström dans la mensuration officielle. Enfin, nous vous invitons à participer à notre enquête auprès des lecteurs concernant la revue spécialisée «cadastre». Ses résultats seront déterminants pour l'avenir de ce moyen d'information.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier, chères lectrices, chers lecteurs, pour toutes les réponses que vous avez déjà fournies dans le cadre des enquêtes sur le cadastre et, bien sûr, pour votre participation aux futures enquêtes.

Je profite aussi de cette édition de fin d'année pour vous souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches, de joyeuses Fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année 2026!

Marc Nicodet  
Responsable du domaine Mensuration

# Retour sur le deuxième «tour de Suisse» des Info-Regio MO

Après le succès des manifestations organisées en 2023 pour le nouveau modèle de géo-données de la mensuration officielle DMAV, l'Office fédéral de topographie swisstopo a décidé de réitérer l'opération cette année. C'est donc lors de huit après-midis d'information conçues sur ce modèle éprouvé et qui se sont déroulées en Suisse romande, au Tessin et en Suisse alémanique, que la «Vision Mensuration Officielle» ainsi que les premières expériences des cantons pilotes avec le DMAV ont été présentées. Ces thèmes auront tous deux des répercussions sur le travail des spécialistes en mensuration.

Plus de 500 professionnels de tous niveaux ont assisté aux manifestations organisées à Olten, Yverdon-les-Bains, Zurich, Berne, Saint-Gall, Neuchâtel, Bellinzone et Coire par l'Office fédéral de topographie swisstopo, en collaboration avec les cantons pilotes. *Marc Nicodet*, responsable du domaine Mensuration et *Christoph Käser*, responsable du processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF» ont dévoilé le processus de développement achevé de la vision de la mensuration officielle. *Christian Grüter*, responsable du programme DMAV ainsi que *Grégoire Bögli* et *Lorenzo Campana*, collaborateurs scientifiques, ont exposé les résultats intermédiaires des cantons pilotes pour DMAV et la suite de la procédure d'introduction de DMAV version 1.0. Lors de chacune des huit après-midis organisées, un canton pilote a présenté ses propres expériences en matière de passage de MD.01 à DMAV version 1.0. Les auditoires étaient composés au deux tiers de membres du personnel de bureaux de géomètres, le tiers restant étant issu des rangs de l'administration.

## La «Vision Mensuration Officielle», en vigueur dès 2026

Après l'accueil, *Marc Nicodet resp. Christoph Käser* a indiqué comment la «Vision Mensuration Officielle» a vu le jour. Son élaboration était un objectif de la stratégie de la mensuration officielle (MO) 2024–2027. Une vision commune a été développée sous la direction de swisstopo – la responsabilité incombeait au service spécialisé de la Confédération – lors de plusieurs ateliers de travail (workshops) au sein d'un groupe de travail élargi, intégrant des représentants de la Confédération, des cantons, des villes, des Hautes écoles, des organisations professionnelles et du secteur privé. Cette vision repose sur les quatre axes suivants (voir figure 1):

1. Sécurité juridique par des géodonnées de référence fiables et multidimensionnelles.
2. Garantie de la propriété foncière par des bases géométriques pour le registre foncier.
3. Génération de connaissances par la saisie et la gestion de géo informations officielles et

4. Motivation par des utilisateurs satisfaits et les nouvelles technologies.

La définition affinée de la notion de «géodonnées de référence» a également été mise en avant dans le contexte de la vision. Par ces géodonnées, on entend des géodonnées de base dont l'Etat a impérativement besoin pour s'acquitter de tâches importantes et qui sont mises à la disposition du public à un niveau de qualité élevé garanti par les autorités.

Les retours relatifs à la vision de la mensuration officielle recueillis lors des enquêtes Mentimeter effectuées sur place ont presque tous été positifs. La vision a fait l'objet d'une consultation qui s'est achevée à la fin juin 2025. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. A partir de cette date, elle devra être prise en compte pour tous les travaux de la MO.

## Etapes d'introduction de DMAV – état actuel

Lors de la deuxième partie, *Christian Grüter, Grégoire Bögli et Lorenzo Campana* ont indiqué où en sont les étapes d'introduction de DMAV mises en œuvre par la Confédération. Plusieurs instructions et recommandations ont ainsi été mises en vigueur, notamment l'instruction portant sur le modèle de géodonnées DMAV version 1.0, les instructions relatives aux modèles de représentation pour le plan du registre foncier et du plan de base de la MO, l'instruction sur les principes de saisie de la couverture du sol et des objets divers ou la recommandation sur les modèles de représentation pour DMAV version 1.0 – plan de mutation et plan de situation.

Des normes telles qu'eCH-0131 (Référencement d'objets – Annonces de la mensuration officielle à des tiers) sont encore en cours d'élaboration. CheckDMAV et le convertisseur vers MD.01-MO-CH sont d'ores et déjà disponibles en tant que versions bêta. Les géoservices de la Confédération pour les points fixes de catégorie 1 (PFP1, PFA1), la frontière nationale et le répertoire officiel des localités sont également prêts. Quant au géo-service des cantons pour les points fixes de catégorie 2

## Vision Mensuration Officielle

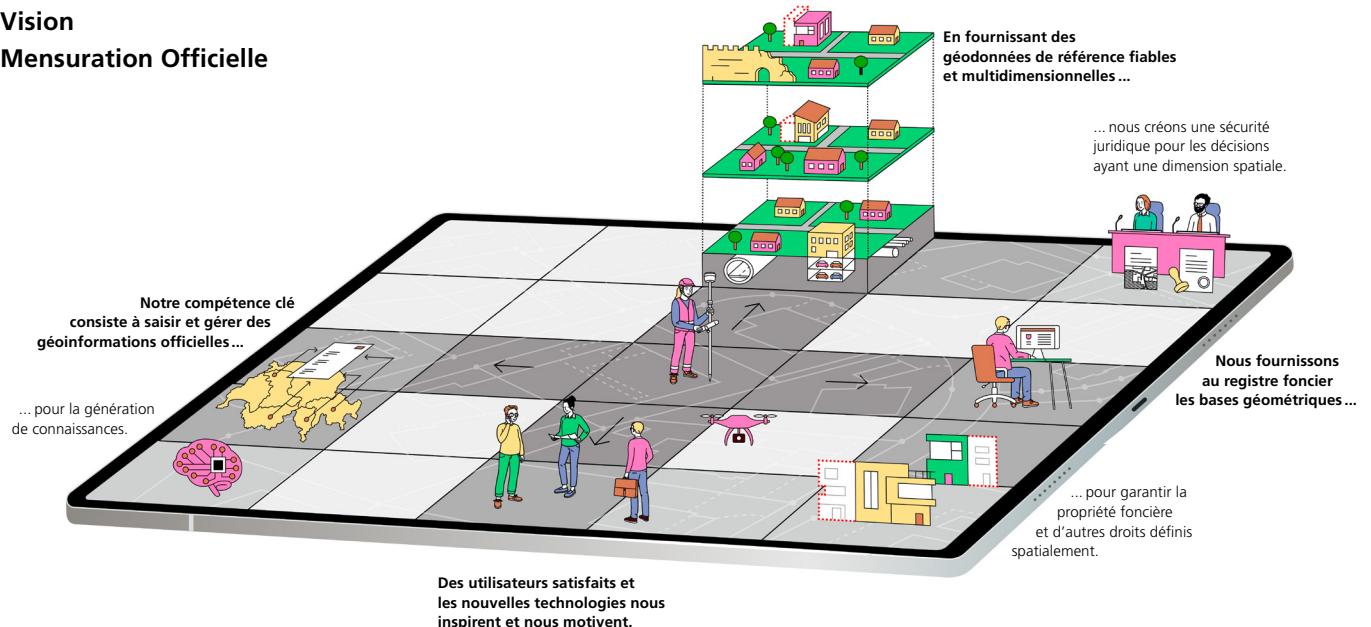


Figure: la vision de la mensuration officielle avec ses quatre axes

(PFP2, PFA2), il est déjà en service productif. Ces outils et ces services sont testés dans le cadre des projets pilotes.

Enfin, les cantons sont actuellement occupés à adapter leurs bases légales de façon que DMAV puisse être introduit. L'état de mise en œuvre varie ici d'un canton à l'autre.

### Projets pilotes relatifs au DMAV dans les cantons – rapport intermédiaire

Huit cantons ont été sélectionnés pour jouer un rôle pilote: Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Berne, Fribourg, Genève, Saint-Gall, Soleure et Zug. Les contextes de départ y sont très différents. Les données sont ainsi conservées de manière centralisée dans deux cantons et de manière décentralisée dans les six autres. Le nombre de services chargés de la mise à jour va de un à dix-sept. Et dans deux cantons, il n'y a pas d'extensions cantonales à ce jour ou elles seront supprimées avec le DMAV version 1.0.

Tous les cantons pilotes ont travaillé de manière intensive aux projets pilotes au cours des derniers mois.

Le mandat confié aux cantons pilotes comprenait le test du modèle de géodonnées DMAV, du concept d'introduction, de l'intégration des géoservices, des outils (checker, convertisseur) ainsi que des différents systèmes de la MO et des interfaces. Un canton pilote a rendu compte de ses propres expériences lors de chacune des huit manifestations organisées.

Tous ont été d'accord sur ce point : les défis à relever sont de taille et une bonne gestion de projet de même qu'une communication claire et transparente envers l'ensemble des parties prenantes, éditeurs de logiciels et acteurs obtenant des données inclus, constitue une nécessité.

Un exemple issu du thème de la couverture du sol montre jusqu'où il faut aller (ou non) avec les extensions cantonales: si une grande valeur est accordée dans certains cercles d'utilisateurs à un niveau de spécification élevé pour les sous-genres d'«autre revêtement dur» (en différenciant desserte de bâtiment, place de parc, lieu de stockage, etc.), cette subdivision est jugée inutile dans d'autres cercles qui jugent l'actualité des données bien plus importante. Et si des détails concernant la couverture du sol sont vraiment souhaités, il suffit de recourir à l'orthophoto concernée.

Dans la plupart des cantons, la migration des données de MD.01 vers DMAV version 1.0 n'a pu avoir lieu que de façon partielle, car les logiciels de la MO n'avaient pas encore atteint le stade de développement requis à cette fin. Il a cependant été possible de tester différentes étapes partielles, notamment le flux des données. Les tailles de fichiers avec DMAV ont du reste constitué un vrai sujet. À elle seule, l'introduction d'INTERLIS 2.4 entraîne une multiplication par 4 à 6 du volume des données des fichiers de transfert par rapport à INTERLIS 1.0.

Photo: les représentants des organisations participantes ont signé à Berne la vision de la mensuration officielle



### Perspectives pour le DMAV version1.0

Après avoir résumé les principaux enseignements tirés des projets pilotes, *Christian Grütter* a indiqué les travaux à réaliser dans un proche avenir. Pour le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales, il s'agira de compléter les prescriptions conceptuelles ainsi que d'actualiser le modèle de géodonnées et la documentation du modèle. Les éditeurs de systèmes devront porter les systèmes de la MO et CheckDMAV à maturité pour la phase de production. Quant aux services chargés de la mise à jour, resp. aux cantons, il leur faudra concentrer leurs efforts sur les travaux préparatoires et les concepts de mise en œuvre.

Les enquêtes Mentimeter effectuées lors des manifestations et relatives à DMAV ont fait apparaître une image très contrastée: selon l'endroit où elles avaient été réalisées, les retours étaient extrêmement critiques ou très positifs. Seul le calendrier d'introduction a partout été considéré comme étant ambitieux/riche en défis.

La documentation est disponible ainsi:

[www.cadastre-manual.admin.ch](http://www.cadastre-manual.admin.ch) → Guide Mensuration officielle

- «Vision Mensuration Officielle» → Aspects juridiques & publications → Publications
- rapport sur l'expérience acquise durant la phase pilote → DMAV, le nouveau modèle de géodonnées → Documents DMAV
- présentation des Info-Regio DMAV → DMAV, le nouveau modèle de géodonnées → Documents DMAV

Mensuration  
swisstopo, Wabern  
dmav@swisstopo.ch

# Les cadastres et les fonctions qu'ils endosSENT selon les significations juridiques de leurs données

La présente contribution se fonde sur l'article consacré aux significations juridiques des géo-données («En force, à validité juridique, légalement valides ou juridiquement pertinentes?», cadastre n° 47, avril 2025) pour mettre en lumière les fonctions des principaux cadastres du système cadastral suisse, instaurés sur la base de géo-données dotées d'une signification juridique.

## La notion de «cadastre»

L'étymologie de la notion de «cadastre» utilisée aujourd'hui n'est pas totalement claire. Il est toutefois plus que probable que ses racines remontent au grec ancien et qu'elle ait été formée en accolant la préposition **κατά** [«katá», en français: *vers le bas, par*] au substantif **στίχον** [«stíchon»], accusatif de **στίχος** [«stíchos», en français: *ligne*]. En grec byzantin ou médiéval, tel qu'il était parlé au Moyen-Âge dans l'Empire romain d'Orient, le terme résultant de **κατάστιχον** [«katástichon»] servait à désigner une *liste* ou un *registre*. Le verbe **στεῖχειν**, **στεῖχω** [«steīchein», «steīchō», en français: *parcourir vers le bas*] étant associé à **στίχος**, le cadastre se rapproche donc d'une liste que l'on parcourt ligne par ligne ou sur laquelle une inscription est faite ligne par ligne<sup>1</sup>.

Dans la République historique de Venise, qui dura du Moyen-Âge jusqu'en 1797 et dont l'influence s'étendait jusqu'aux zones côtières de l'Empire romain d'Orient (395–1453), le terme parvint à s'imposer dans la forme italo-vénitienne de **catastico** que l'on retrouve encore dans les langues actuelles<sup>2</sup>.

L'autre explication étymologique du mot «cadastre» est liée au droit fiscal romain. Ce terme pourrait avoir été formé à partir du latin **caput** [en français: tête] et du bas-latin **registrum** [en français: registre], passant de **capitum registrum** à **capitastrum**, ensuite raccourci en **catastrum**, pour devenir finalement **cadastre**<sup>3</sup>. Le «registre fiscal par tête» constituait ainsi une première ébauche de registre foncier, au sein duquel les possessions (immobilières) étaient inscrites et qui formait donc la base sur laquelle taxes et impôts étaient calculés.

Au-delà de ces considérations étymologiques, on constate que la notion de «cadastre» est utilisée de bien des manières aujourd'hui. Dans le contexte des informations à référence spatiale, on parle ainsi de cadastre foncier, de cadastre des biens immobiliers, de cadastre

RDPPF, de cadastre des citerneS, de cadastre des dangers, de cadastre des risques, de cadastre de production, de cadastre du bruit, de cadastre des événements naturels, de cadastre des sites pollués pour ne citer qu'eux. Dans la version actuelle de l'ordonnance sur la géo-information<sup>4</sup> du 1<sup>er</sup> août 2025, le droit fédéral répertorie dix-sept jeux de géo-données de base désignés par le terme de «cadastre», auxquels vient s'ajouter le cadastre RDPPF qui comporte à ce jour vingt-deux jeux de géo-données de base relevant du droit fédéral.

Il n'existe pas de caractéristique commune à tous ces «cadastres» cités dans le contexte des géo-informationS, donc dans le droit de la géo-information où ils figurent notamment de façon explicite dans les catalogues de géo-données de base, qui permette de justifier le fait que les différents jeux de géo-données de base concernés y soient répertoriés.

Aujourd'hui, les cadastres principaux ou de base ont toutefois été regroupés au sein du système cadastral suisse. Il s'agit de la mensuration officielle (MO) avec le registre foncier (RF), du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites (CC). La mensuration officielle et le registre foncier figurent cependant comme des jeux de géo-données propres (MO sous ID = 51, (53) et 228, RF sous ID = 7 et 8) dans la version actuelle du catalogue des jeux de géo-données de base (annexe 1 OGéo), alors que le cadastre RDPPF, et très certainement le cadastre des conduites à l'avenir, nécessiteront de réunir un grand nombre de géo-données de base différentes du fait de la forte hétérogénéité en matière de compétences attribuées pour les données spécialisées dont ils se composent. Le plan du registre foncier (ID = 51) occupe enfin une place très particulière, parce qu'il est mis à disposition par la mensuration officielle, mais qu'il est requis dans le registre foncier pour la description géométrique de la propriété foncière.

<sup>1</sup> Cf. Gemoll, W. (1991): Griechisch-Deutsches Schulwörterbuch.  
9. Auflage (pour la version initiale en allemand).

<sup>2</sup> Entre autres : Simmerding, F. (1969): Verwendung und Herkunft des Wortes Kataster. Zeitschrift für Vermessungswesen, Jg. 94, Heft 9 (septembre 1969).

<sup>3</sup> Cf. Stowasser et al. (2016): Stowasser. Lateinisch-deutsches Schulwörterbuch (pour la version initiale en allemand).

<sup>4</sup> Ordonnance sur la géo-information (OGéo), RS 510.620.

## Système d'information géographique contre cadastre

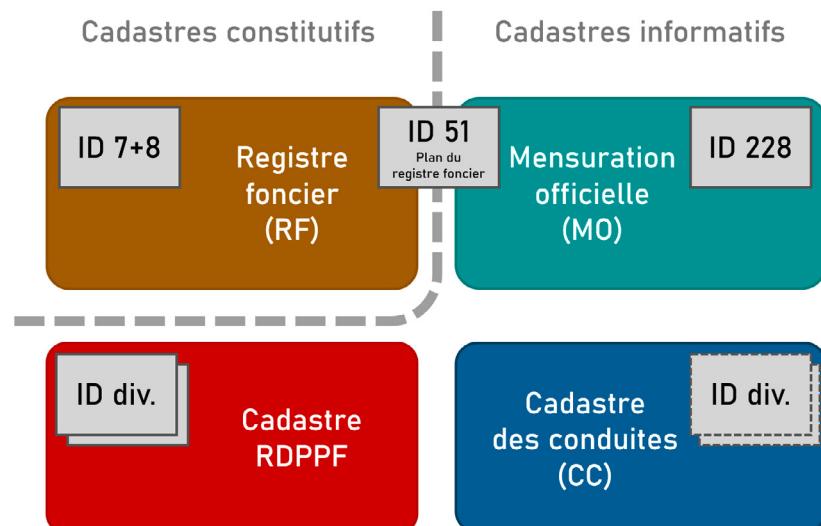
Une attention particulière est portée aux fonctions de ces cadastres de base dans le système cadastral suisse, en plus de celle accordée aux géodonnées qu'ils concernent. Au contraire d'un système d'information géographique ordinaire, un cadastre endosse une fonction liée aux significations juridiques des données qui y sont gérées. Et même lorsque ces systèmes d'information géographique sont des systèmes «officiels», ne contenant que des géodonnées de base, donc des géodonnées fournies par le service désigné dans la législation comme étant compétent pour elles et qui se fondent sur un acte législatif fédéral, cantonal ou communal (cf. art. 3 al. 1 let c LGéo<sup>5</sup>), l'aspect fonctionnel supplémentaire leur fait défaut.

Le droit de la géo-information entré en vigueur en 2008 conduit, en sa qualité de droit-cadre, à un traitement juridique homogène des géodonnées de base, fixe les compétences et comporte des prescriptions portant sur la structure des données (modèles de données), les métadonnées, l'accessibilité des données (niveaux d'autorisation d'accès) ainsi que leur mise à disposition via des géoservices. Le droit général de la géo-information ne précise toutefois pas quelles significations juridiques les géodonnées de base qui lui sont soumises ont pour telle application ou pour tel groupe visé. Cet aspect reste très largement pris en charge par les législations spécialisées concernées.

Un exemple: il résulte des exigences formulées dans le droit de la géo-information qu'il incombe aux communes, en leur qualité de service compétent, de mettre à disposition les plans d'affectation sous la forme de géodonnées de base conformément au modèle prescrit, de les rendre accessibles au public dans le cadre d'un service de consultation (niveau d'autorisation d'accès A) et de permettre leur téléchargement via un service approprié. Dans un système d'information géographique ordinaire, ce jeu de géodonnées de base prend place parmi toutes les autres géodonnées de base que les services compétents concernés doivent mettre à disposition.

Dans le cadastre RDPPF en revanche, les géodonnées de base des plans d'affectation forment un tout avec les dispositions juridiques qui leur sont associées et apparaissent avec la signification juridique de plans d'affectation en vigueur qui leur est attachée. La consultation des géodonnées de base des «plans d'affectation» dans le cadastre RDPPF fournit dans le même temps une information relative à leur signification juridique. Ainsi, obtenir des données issues des plans d'affectation (sous la forme d'un extrait du cadastre) revient à obtenir à la fois des géodonnées et des dispositions juridiques, puisqu'elles forment un tout indissociable.

Figure: fonctions respectives des quatre principaux cadastres du système cadastral suisse



<sup>5</sup> Loi fédérale sur la géo-information (loi sur la géo-information, LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008.

### Cadastre informatif

La plupart des cadastres du système cadastral suisse ont une **fonction d'information**. Ils visent à reproduire les informations à référence spatiale ainsi que leurs significations juridiques de façon que le cadastre puisse servir de source d'information aussi fiable que possible dans l'un et l'autre cas. C'est cette application indistincte aux deux éléments d'information qui est décisive ici:

- le plan du registre foncier informe des limites en vigueur de la propriété foncière et correspond en tout point à l'immatriculation de cette dernière au registre foncier à la date indiquée;
- le cadastre RDPPF fournit non seulement une information géométrique sur le règlement d'affectation en vigueur dans une commune, mais précise également les bases légales et les dispositions juridiques qui y sont associées.
- Les genres de couverture du sol visibles dans la mensuration officielle sont aussi pertinents juridiquement, par exemple pour le calcul des surfaces agricoles utiles.

L'origine du droit étant extérieure au cadastre dans la plupart des cas, un **cadastre informatif** est exclusivement de nature déclaratoire. Sa fiabilité dépend fortement de la possibilité d'établir la congruence entre l'information figurant dans le cadastre et la réalité du droit en dehors de ce dernier au moyen de processus fiables. Ceux-ci doivent être respectés strictement par toutes les parties prenantes (fournisseurs de données, organismes responsables du cadastre, chancelleries d'Etat, etc.) et bénéficier de leur plein soutien. La fiabilité peut par ailleurs être accrue si une disposition de loi attribue l'effet juridique aux données (numériques) générées dans le cadastre (primat numérique). Mais même dans ce cas, l'origine du droit (généralement par voie de décision) est extérieure au cadastre.

Le cadastre RDPPF, le cadastre des conduites et la plupart des éléments de la mensuration officielle sont des cadastres informatifs.

### Cadastre constitutif

Les cadastres auxquels la législation confie pour tâche de **constituer** de nouveaux droits vont un peu plus loin. Le registre foncier est un tel **cadastre constitutif**, puisque le CC<sup>6</sup> prévoit que l'inscription au registre foncier est nécessaire pour l'acquisition de la propriété foncière (cf. art. 656 CC<sup>7</sup>). Dans le cas d'un cadastre constitutif, pour autant qu'il soit rigoureusement tenu en

tant que tel, la congruence entre l'information figurant dans le cadastre et la situation juridique est totale, cette dernière étant conditionnée par lui.

### En résumé

Les cadastres principaux du système cadastral suisse se distinguent des systèmes d'information géographique ordinaires par leur aspect fonctionnel supplémentaire qui est en lien avec les significations juridiques des données gérées dans le cadastre. Ils partagent une même exigence de fiabilité, laquelle, pour être satisfaite, doit pouvoir compter sur un système cadastral parfaitement bien organisé. C'est même impératif, parce que l'origine de la signification juridique des données cadastrales est généralement extérieure au cadastre. Ces cadastres constituent par ailleurs la seule source d'accès systématique aux informations correspondantes. Le cadastre RDPPF encore bien jeune par rapport à la MO ou au registre foncier a pu combler avec succès une lacune dans la compilation systématique des géodonnées à référence spatiale dotées de significations juridiques en matière de droit public.

S'agissant notamment des géodonnées juridiquement pertinentes (intérêt public formulé géométriquement) et des géodonnées de référence (géométries mises à disposition pour formuler un intérêt public et pour concrétiser le droit public abstrait), la manière dont les informations trouvent à s'intégrer de façon complète et systématique dans le système cadastral n'est pas figée. Aussi bien la mensuration officielle (dans le domaine des géodonnées de référence) que le cadastre RDPPF (dans le domaine des données juridiquement pertinentes) dispose ici d'un potentiel d'extension des plus conséquents.

Une question se pose enfin, celle de savoir si sur la base des aspects fonctionnels évoqués ici, liés aux significations juridiques des données cadastrales, une nouvelle définition de la notion de «cadastre» ne pourrait pas être trouvée pour les cadastres jugés essentiels du système cadastral suisse.

Bastian Graeff

Responsable du service en charge du cadastre RDPPF, canton d'Uri  
bastian.graeff@geo.urd.kantone.ch

<sup>6</sup> Code civil suisse, CC, RS 210.

<sup>7</sup> Sous réserve de certaines exceptions telles que la succession, cf. art. 656 al. 2 CC.

# Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale a retiré des données de la mensuration officielle en 2024

Les résultats du suivi (monitoring) que l'économie nationale a retiré des données de la mensuration officielle en 2024 sont désormais disponibles. C'est la dix-huitième fois que ce suivi est réalisé.

Les cantons ont tous pris part au suivi 2024, de même que la Principauté du Liechtenstein. Les principaux résultats dégagés sont récapitulés ci-dessous.

## Ampleur de la MO

A la fin de l'année 2024, on dénombrait 4 001 459 biens-fonds en tout. Dans quatre cantons, ce chiffre repose sur des estimations. Sur l'ensemble de la Suisse, 99.1 % des immeubles ont été repris dans la mensuration officielle (MO) (année précédente: 98.9 %).

Le nombre de bâtiments repris dans la MO a légèrement augmenté de 0.1 % pour atteindre 3 071 703.

## Les chiffres clés de l'année 2024 (entre parenthèses, la comparaison avec ceux de 2023)

### Ampleur de la mensuration officielle

Nombre de bien-fonds:	4 001 459	(+0.04 %)
Nombre de bâtiments:	3 071 703	(+0.1 %)

### Effectifs

Nombre de personnes occupées à la mise à jour de la MO:	2790	(-2.2 %)
---	------	----------

### Activités de mise à jour

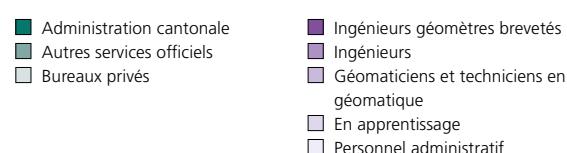
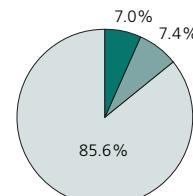
Nombre de mutations de limites:	11 092	(-7.1 %)
Nombre de mutations de bâtiments:	34 230	(-10.1 %)
Chiffre d'affaires (en CHF):	82.5 Mio.	(-11.1 %)
Coût moyen d'une mutation (en CHF):	1819	(-3.0 %)

### Utilisation des données

Cantons avec OGD:	18	
Recettes d'émoluments (en CHF):	CHF 2.7 Mio.	(-14 %)
Nombre d'acquisitions de données:	246 885	(+7 %)

## Nombre de personnes occupées à la mise à jour de la MO

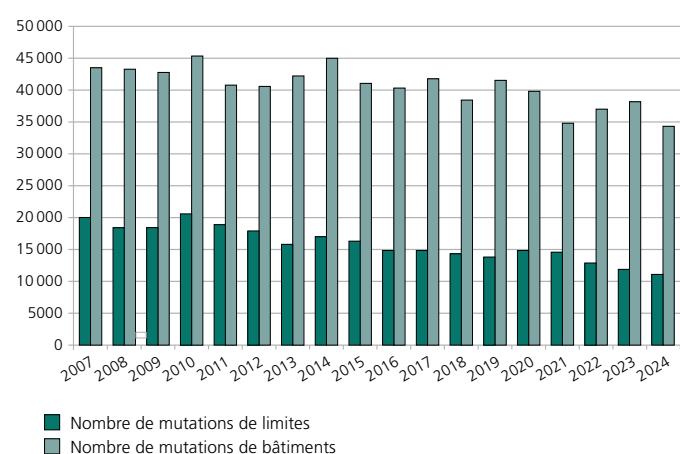
L'effectif du personnel a diminué et s'élève à 2790 personnes à la fin 2024 (-2.2 % par rapport à l'année précédente). La répartition en pourcentage de ces personnes travaillant dans la mise à jour de la MO par niveau d'office et par catégorie professionnelle est présentée dans les deux graphiques à droite.



## Activités de mise à jour dans la MO

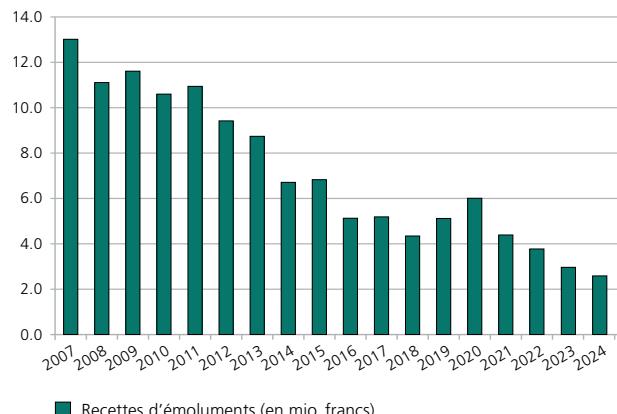
En 2024, le nombre total de mutations était de 45 322 (-9.4 %), dont 11 092 mutations de limites (-7.1 %) et 34 230 mutations de bâtiments (-10.1 %).

Le volume total des activités de mise à jour a diminué de 12.1 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 82.5 millions de francs. La part d'une mutation moyenne a légèrement augmenté pour atteindre CHF 1819 (année précédente: CHF 1876).



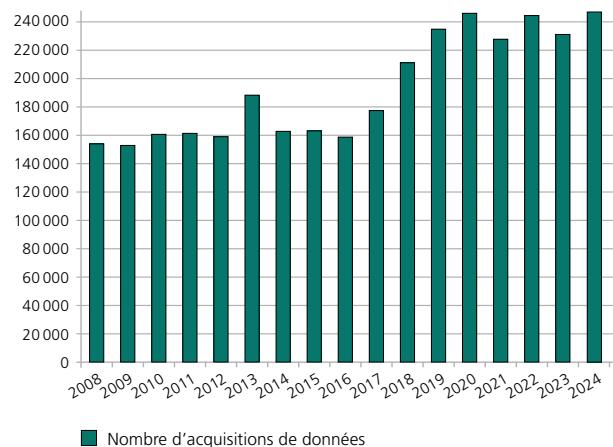
## Utilisation des données

Les recettes provenant des émoluments ont continué à diminuer en 2024. Cela correspond à la tendance selon laquelle 18 des 26 cantons sont passés à une utilisation gratuite des données de la MO au sens de l'OGD<sup>1</sup>. Le total des recettes a donc encore diminué de 14 % pour atteindre CHF 2.7 millions.



L'acquisition de données a diminué de 7 % en 2024 pour atteindre 246 885. En raison de la diminution constante des acquisitions de données analogiques, il a été décidé en 2024 de renoncer à la collecte séparée des données analogiques et numériques et de ne demander qu'un nombre total d'acquisitions de données.

Lorenzo Campana  
collaborateur scientifique  
Mensuration – swisstopo, Wabern  
lorenzo.campana@swisstopo.ch



<sup>1</sup> Tiré de la publication OFS (2020), Open Government Data: «Als Open Government Data werden jene Daten des öffentlichen Sektors bezeichnet, die von Staat und Verwaltung im allgemeinen Interesse zur freien Nutzung, Weiterverteilung sowie gebührenfreien Wieder-verwendung frei zugänglich gemacht werden.»

# Résultat de la consultation sur les adaptations de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF

La consultation portant sur les adaptations de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF s'est déroulée de mars à juin 2025. Ces adaptations ont recueilli un large assentiment.

La consultation portant sur la révision partielle de la loi sur la géoinformation en matière de RDPPF a eu lieu du 21 mars au 30 juin 2025. Une manifestation d'information d'une après-midi y a du reste été consacrée le 28 avril 2025 à Berne (cf. cadastre n°48, août 2025).

Les grandes lignes de la nouvelle réglementation demandée sont les suivantes: dans un esprit de simplification du droit et afin d'éviter des problèmes juridiques, la responsabilité spécifique introduite à l'article 18 LGéo est supprimée sans être remplacée, tout comme la règle selon laquelle le contenu du cadastre est réputé connu (article 17 LGéo). Le projet vise principalement à clarifier le rapport qu'entretiennent entre elles la mention de restrictions de droit public à la propriété foncière inscrite au registre foncier et l'intégration de telles restrictions dans le cadastre RDPPF. Il est renoncé à une obligation d'épuration rétroactive pour des raisons financières.

En outre, le cadastre est désormais prêt à accueillir des restrictions de droit public à la propriété foncière à caractère général et abstrait ainsi que des dispositions liant les autorités qui exercent un effet restrictif indirect sur la propriété foncière.

- Quelques rares participants à la consultation ne sont pas à l'aise avec l'idée que des dispositions liant les autorités et des restrictions à caractère général et abstrait doivent désormais figurer aussi dans le cadastre RDPPF, alors qu'il ne s'agit pas de géodonnées de base.
- Enfin, la disparition de l'article 17 dans sa formulation actuelle, à savoir que le contenu du cadastre RDPPF est réputé connu, suscite quelques regrets.

Le projet va être présenté au Conseil fédéral avec le résultat de la consultation au début de l'année 2026, en lui demandant de le transmettre au Parlement. Les débats parlementaires durent généralement deux ans, de sorte que les adaptations du droit pourraient être mises en vigueur au plus tôt au début de l'année 2028. La révision de l'ordonnance, puis sa mise en consultation doivent encore avoir lieu en parallèle.

Christoph Käser, dipl. ing. ETH  
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales  
Mensuration - swisstopo, Wabern  
christoph.kaeser@swisstopo.ch

## Compilation des réponses à la consultation

	cantons	partis	organisations
<b>Total des réponses</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>20</b>
Oui	12	4	8
Oui, mais	9		10
Non, mais	4		1
Non	1		
Pas de réponse			1

Au total, cela représente tout de même 86 % des réponses!

Les réticences principales sont:

- le fait que les doublons avec les mentions au registre foncier subsistent en dépit de l'adaptation du droit. Demain comme aujourd'hui, quiconque souhaite obtenir une vue d'ensemble des restrictions grevant son bien immobilier devra consulter à la fois le cadastre RDPPF et le registre foncier.

# Cadastre RDPPF, des surfaces d'effet aux surfaces impliquées

En 2025, un groupe de travail s'est penché sur la thématique des surfaces d'effet dans le cadastre RDPPF. Ses travaux sont achevés, à présent que les exigences applicables à la révision des instructions techniques ont été définies et que la terminologie a été modifiée.

Un groupe de travail s'est consacré à la thématique des surfaces d'effet dans le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) durant l'essentiel de l'année 2025. La stratégie et le plan de mesures du cadastre RDPPF pour les années 2024 à 2027 stipulent la mesure suivante:



**K1** La Confédération et les cantons analysent le besoin en surfaces d'effet et élaborent les exigences qui leur sont applicables pour les RDPPF de forme ponctuelle, linéaire et surfacique (p.ex. alignements, voies de communication historiques, arbres isolés protégés, sites construits à protéger, mais aussi restrictions de nature générale et abstraite) d'ici à la fin 2025.

Grâce à la mise à l'enquête publique, les étendues géométriques et donc les zones concernées sont généralement définies de façon claire sur un plan pour les RDPPF. Dans le cadastre RDPPF, des erreurs peuvent toutefois survenir au moment de l'établissement de l'extrait, notamment dans le cas de RDPPF ponctuelles ou linéaires, que ce soit sur les limites des parcelles ou lorsque la parcelle n'est pas intersectée par les lignes.

Une possibilité pour obtenir une évaluation correcte des objets RDPPF concernés consiste à introduire des surfaces d'effet. Les objets pour lesquels les surfaces d'effet permettent de mieux évaluer les effets concernés sont par exemple:

- les arbres isolés, les haies, les murs en pierres sèches protégés
- les lignes de distance par rapport aux routes, aux cours d'eau, aux forêts, aux bâtiments
- les objets et installations classés monuments historiques ou sites protégés.

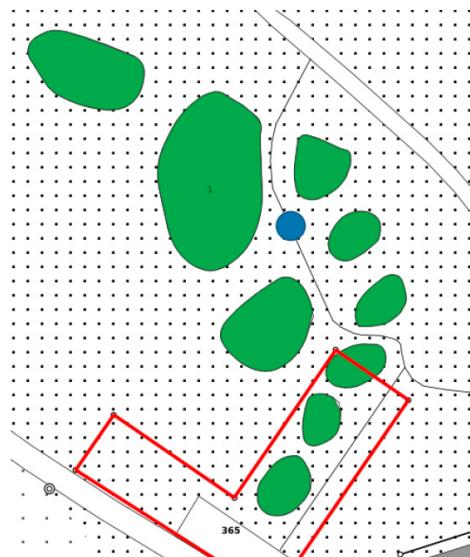
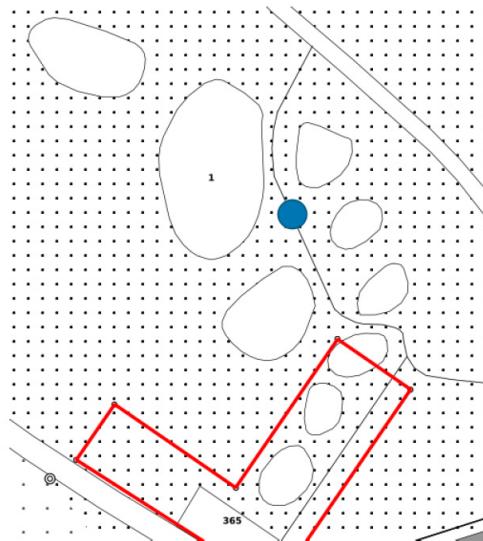
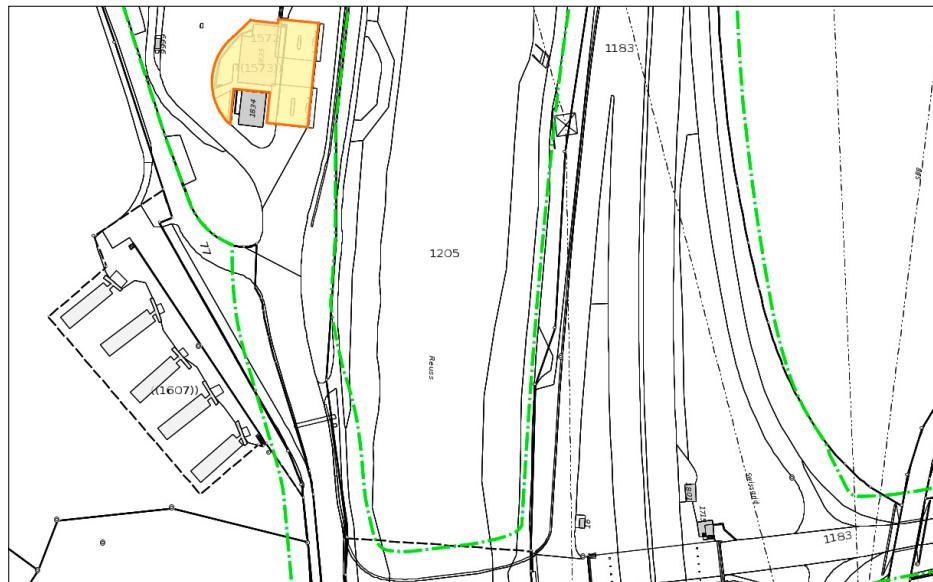


Figure 1a (au-dessus): en l'absence de toute surface d'effet, la mesure de protection «sites de reproduction de batraciens» est un point bleu et la parcelle 365 n'est pas affectée par elle.

Figure 1b (ci-dessous): avec la représentation des surfaces d'effet possibles (en vert) pour la mesure de protection «sites de reproduction de batraciens», la parcelle 365 est clairement concernée.

Figure 2: alors que la parcelle 1573 à Erstfeld est intégralement située à l'intérieur de la zone délimitée par les alignements des routes nationales, l'exploitation correspondante dans le cadastre RDPPF indique qu'elle n'est pas affectée par eux. Actuellement, le cadastre RDPPF n'identifie le fait qu'une parcelle est concernée qu'en présence d'une intersection entre les alignements des routes nationales et les limites de cette parcelle.



L'enquête portant sur cette question a été organisée à l'été 2025 et 29 réponses ont été recueillies. Les travaux ont été bien accueillis de manière générale.

Un retour est cependant revenu de manière récurrente, à savoir que l'expression de surface d'effet est impropre. Souvent, une RDPPF ne déploie un effet, si elle en déploie un, que durant la procédure d'autorisation de construire. C'est la raison pour laquelle il vaudrait mieux recourir à la notion de surface impliquée, parce que le cadastre RDPPF se borne à reconnaître cet état de fait. Les mesures concrètes qu'il convient alors de prendre, autrement dit l'effet produit par la RDPPF identifiée, ne relèvent plus de son ressort et sont prises dans le cadre d'autres processus extérieurs au cadastre. **En conséquence, il ne sera plus question que de surfaces impliquées à l'avenir.**

Le groupe de travail a enfin défini les exigences requises pour la révision des instructions techniques (modèle-cadre, DATA-Extract, service Web, extrait statique), de sorte que sa tâche est désormais achevée.

#### Mensuration

swisstopo, Wabern  
swisstopo@vermessung.ch

#### Composition du groupe de travail sur les surfaces d'effet

- Käser Christoph, swisstopo, responsable
- Rey Isabelle, swisstopo, administration
- Bernet Lea, Office de l'information géographique, canton de Berne
- Fetscher Simon, Lisag AG, canton d'Uri
- Fröhlich Remo, Amt für Raumplanung, canton de Saint-Gall
- Kaufmann Anaëlle, Service de la géoinformation du canton de Fribourg
- Ruckstuhl Michael, Amt für Raumplanung, canton de Bâle-Campagne
- Rutz Sabrina, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation, canton des Grisons
- Scitovskj Klaudija, Amt für Raumentwicklung, canton de Zurich
- Valenza Katia, Direction de l'information du territoire du canton de Genève

# Guidée par le droit et avec ses techniques de précision, la mensuration officielle assume une double responsabilité

Il faut disposer de solides connaissances et d'une bonne dose de savoir-faire pour travailler dans la mensuration officielle – qu'il s'agisse de diriger des projets, de clarifier des points de droit ou de faire preuve de précision technique pour vérifier des données. Et pour assurer son parfait fonctionnement, les spécialistes concernés doivent collaborer étroitement entre eux pour répondre chaque jour aux multiples exigences qui se posent. Le quotidien professionnel d'Helena Aström Boss, responsable des questions techniques et organisationnelles au sein de la mensuration officielle (MO), en est une belle illustration.

La mensuration officielle (MO) – assise presque invisible, mais indispensable de la propriété foncière en Suisse – est au cœur des préoccupations d'Helena. Responsable des questions techniques et organisationnelles, il lui incombe de veiller au bon fonctionnement de l'intégralité des processus: elle coordonne la collaboration avec les cantons, dirige des projets visant à poursuivre le développement de la mensuraiton, répond à des demandes émanant de citoyens et surveille les finances – du crédit d'engagement pluriannuel jusqu'au respect du budget annuel. «Chaque jour est différent», nous confie Helena. «Il y a de l'humain, du droit, des données, de la technique et parfois tout en même temps.»

## A la croisée du droit et du territoire

L'élaboration du droit constitue un aspect souvent négligé du travail dans la MO alors qu'il est essentiel, parce qu'il fixe le cadre imparti au fonctionnement de la mensuration officielle dans le futur. Helena Aström Boss considère la participation à des projets visant à légiférer comme étant particulièrement importante: «En légiférant, on pèse à long terme sur ce qui relève de la MO, sur les attributions des différents acteurs impliqués et sur la manière dont la Confédération et les cantons collaborent entre eux», nous indique-t-elle. «C'est une tâche d'une grande portée et c'est ce qui la rend si captivante.» Lorsque le droit fixe les tâches relevant de la MO et les prestations qui lui incombent, des conséquences en découlent tôt ou tard pour la société. Et cela souligne encore un peu plus l'importance de la MO. Mais pourquoi ce travail est-il si important pour la société? La réponse est aussi claire que saisissante: en décrivant avec précision et en garantissant la propriété foncière, la mensuration officielle forme l'épine dorsale de notre système juridique et de notre économie. Les hypothèques, les projets de construction ou d'aménagement – et même de nombreuses applications numériques – reposent sur les géodonnées fiables de la MO. «Bien des tâches des collectivités seraient tout simplement inenvisageables sans ces données», poursuit Helena.



Photo 1: Helena Aström Boss au bureau

## Voies numériques et valeurs humaines

Ce qui rend le métier si attrayant aux yeux d'Helena, c'est le fait qu'il intègre à la fois une dimension technique, juridique et humaine. «Il faut aimer les gens et avoir plaisir à servir la société», estime-t-elle. «Qui-conque souhaite s'engager dans cette voie, devrait se former su le plan technique et juridique, obtenir le brevet de géomètre et parfaire sa formation en matière de gestion publique (Public Management)», conseille-t-elle.

S'il est toujours périlleux de se projeter dans l'avenir, il est bien naturel de se demander de quoi la MO de demain sera faite. Elle sera assurément plus numérique et plus connectée, mais aussi plus exigeante. De nouvelles méthodes de mesure, des analyses de données intelligentes et des processus automatisés viendront modifier ce secteur d'activité. Mais ces multiples avancées technologiques ne changeront rien à notre cœur de métier, à savoir assumer la responsabilité de données correctes, juridiquement résilientes et socialement importantes. «La technique modifie notre travail, mais elle ne remplace pas la réflexion», ajoute Helena. «Au final, il est toujours question de bien ordonner les priorités et de faire en sorte que ce que nous faisons ait réellement du sens pour nos concitoyens.»

Catarina Paiva Duarte  
Collaboratrice scientifique  
Mensuration – swisstopo, Wabern  
catarina.paivaduarte@swisstopo.ch

# Un cadre festif pour la remise des brevets d'ingénieurs géomètres en 2025

La nouvelle promotion compte dix «ingénieurs géomètres brevetés». Après leur réussite à l'examen d'Etat, c'est à Berne, à l'hôtel Bellevue Palace, que le brevet leur a été remis le 16 septembre 2025.



Photo 1: Les nouveaux titulaires du brevet avec David Varidel (tout à gauche), le président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres, et Marc Nicodet, Responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales (tout à droit). Il manque Michael Willen, qui n'a malheureusement pas pu participer à la cérémonie de remise des brevets.

La cérémonie de remise des brevets aux candidats ayant réussi l'examen d'Etat s'est déroulée le 16 septembre 2025 à l'hôtel Bellevue Palace à Berne, en présence de 70 personnes environ. Les jeunes ingénieurs suivants sont dorénavant en droit de porter le titre d'«ingénieur géomètre breveté»:

- Abächerli, Martin, Kerns
- Biderbost, Sebastian, Ritzingen
- Bobillier, Quentin, Moutier
- Burkhard, Raphaël, La Tour-de-Peilz
- Girard, Rémi, Romont
- Kaufmann, Thomas, Bleienbach
- Rizzolli, Jonas, Weinfelden
- Vuadens, Elie, Choex
- Willen, Michael, Morges
- Wüthrich, Bertrand, Vevey

Après l'obtention du master, les candidats ont consacré deux années ou plus à acquérir une bonne expérience professionnelle et à approfondir leurs connaissances dans les quatre thèmes que sont la mensuration officielle, la géomatique, la gestion du territoire et la gestion d'entreprise pour se préparer au mieux à la session d'examen finale, très intensive, qui s'est déroulée au centre national des sports de Macolin.

La concentration des épreuves sur deux semaines rend l'examen très exigeant et sollicite l'endurance des participants en plus de requérir des connaissances étendues et approfondies.

Les dix nouveaux titulaires du brevet sont désormais et avec leur inscription au registre des ingénieur géomètres en droit d'exécuter des mensurations officielles dans toute la Suisse.

Les brevets ont été remis aux récipiendaires par David Varidel, président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres, et Marc Nicodet, Responsable de la Direction fédérale des mensurations cadastrales de swisstopo.

On aura également noté la présence à la cérémonie de Marzio Righitto, président d'Ingénieurs-Géomètres Suisse IGS et Dr Fridolin Wicki, Directeur de l'Office fédéral de topographie swisstopo. Les deux ont adressé un mot de bienvenue aux brevetés. Matthias Widmer, président de GEOSUISSE, et Hans Andrea Veraguth, délégué de la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre CGC ont aussi tenu, à l'instar des nombreux proches des candidats, de leurs employeurs ainsi que des membres et des experts et experts de la Commission des géomètres, à saluer cette belle réussite professionnelle.



Photo 2 (à gauche):  
Prof. Adrian Jäggi, orateur principal de la cérémonie de remise des brevets de cette année

Photo 3 (à droite):  
Ambiance lors de l'apéritif qui a suivi dans le salon royal de l'hôtel Bellevue Palace (le Père Noël présent était l'invité d'un ingénieur géomètre nouvellement diplômé ...).



Photos: swisstopo

L'orateur principal de la cérémonie était le Prof. Adrian Jäggi, Co-directeur de l'Institut d'astronomie de l'Université de Berne. Il a montré aux participants le lien étroit qui existe entre l'astronomie fondamentale, la géodésie et la navigation. Il a ainsi réussi à établir un lien pratique entre son domaine de recherche et le domaine d'activité des nouveaux brevetés. En effet, les cadres de référence de la mensuration officielle reposent sur les systèmes et cadres de référence qui sont aujourd'hui calculés et établis à l'échelle mondiale à l'aide de systèmes satellitaires. Il a fait remarquer avec humour que, d'un point de vue technique, il n'y a aucune différence entre les mesures effectuées sur Terre et celles effectuées dans l'espace: il s'agit toujours de déterminer des angles et des temps afin de pouvoir déterminer des positions. Ses explications sur les applications pratiques des mesures par satellite ont également suscité l'intérêt, même chez les profanes dans le public. Ainsi, des mesures ultraprecises effectuées depuis l'espace permettent par exemple de mesurer et de documenter les changements de masse sur Terre, notamment ceux résultant de la fonte des calottes polaires.

La cérémonie a été accompagnée musicalement par les deux violonistes virtuoses Emilia Dimitrov et Emilia Köther, étudiantes au Conservatoire de musique de Berne, ainsi que par Etienne Murith au piano, qui ont enthousiasmé le public par leur jeu.

L'apéritif qui a suivi cette intervention a permis aux uns et aux autres de partager expériences et anecdotes, la cérémonie s'achevant ainsi dans la convivialité. L'hôtel Bellevue Palace a une nouvelle fois offert un cadre digne de ce nom pour la cérémonie.

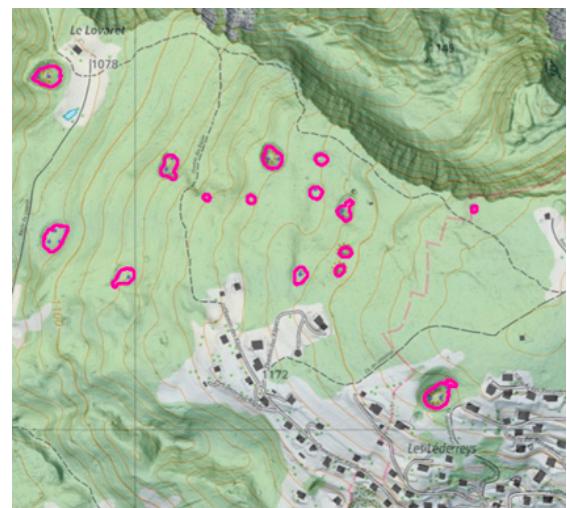
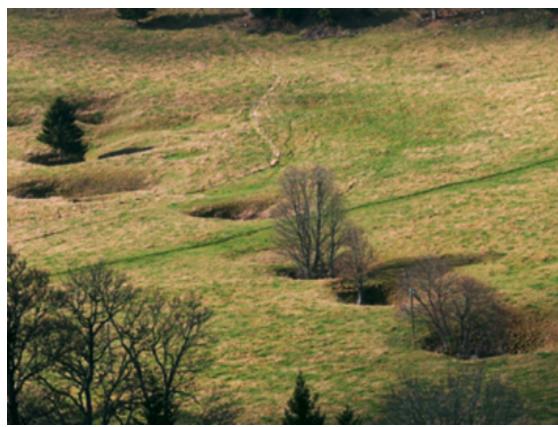
Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à tous les ingénieurs géomètres brevetés: qu'ils soient tous fiers de porter ce titre! Nous formons enfin des vœux pour leur avenir à tous, aussi bien sur le plan professionnel que dans la sphère privée.

David Varidel, ing. géom. brev.  
Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres  
geometerkommission@swisstopo.ch

# Geo Innovation News

Qu'il s'agisse de plaques d'égout à Zurich ou de dolines dans les régions karstiques suisses, le STDL mise sur des méthodes de détection automatisée pour cartographier plus précisément infrastructures et paysages. Deux projets récents montrent comment les algorithmes d'IA permettent de révéler plus efficacement des structures cachées et de fournir des bases précieuses pour la planification et la recherche.

Figure 1 (à gauche) et 2 (à droite): Cartographie des dolines à l'aide de méthodes automatiques.



## Cartographie des dolines à l'aide de méthodes automatiques.

Les dolines – des dépressions en forme d'entonnoir dans le terrain – sont des éléments caractéristiques du paysage suisse, en particulier dans les zones karstiques. Il est nécessaire de cartographier régulièrement et précisément ces formations, mais ce processus est actuellement long et difficile, car il s'agit d'un travail manuel effectué par des experts.

Pour remédier à ce problème, le Swiss Territorial Data Lab (STDL) a récemment mené un projet visant à standardiser et à accélérer la cartographie des dolines à l'aide de méthodes de détection automatisées. Quatre approches ont été testées et optimisées afin de maximiser la qualité de la détection, évaluée à l'aide de mesures de performance et d'une analyse d'experts.

Les principales conclusions sont les suivantes:

- Les performances variaient considérablement en fonction du contexte géologique;
- Les résultats étaient acceptables dans 6 des 11 zones testées, ce qui a permis d'identifier les zones à forte densité de dolines;
- Les petites dolines étaient systématiquement ignorées dans toutes les régions, même celles présentant la forme caractéristique d'un entonnoir;

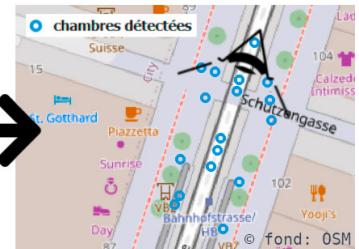
- L'absence d'un ensemble de données de référence cohérent et d'une définition claire des dolines constituaient des facteurs limitants majeurs.

Ce projet met en évidence la complexité de l'automatisation de la détection des caractéristiques géologiques sur des terrains variés. Les prochaines étapes devront se concentrer sur la création d'un jeu de données de référence plus cohérent.

La documentation du projet est disponible en anglais à l'adresse suivante:

<https://tech.std.ch/PROJ-DOLINES/>

Figure 3 (à gauche) et 4 (à droite): utilisation d'images Street View dans le cadastre des conduites



### L'utilisation d'images «Street View» pour identifier les objets du cadastre des conduites.

Les chambres, qui apparaissent souvent comme de simples plaques sur la chaussée, sont en réalité des points d'accès essentiels aux réseaux souterrains d'eau et d'énergie. Connaître leur position exacte est crucial pour entretenir et moderniser ces infrastructures, mais leur relevé manuel est long et pose des problèmes de sécurité en raison de la circulation.

Pour relever ce défi, le STDL a testé deux algorithmes d'intelligence artificielle permettant de détecter les chambres sur des images Street View du canton de Neuchâtel et de la ville de Zurich. La position des chambres détectées est ensuite calculée avec précision en utilisant les informations GPS et d'orientation des caméras, grâce à une triangulation permettant de les replacer dans la projection CH1903+/LV95.

Les résultats sont encourageants: plus de 91% des chambres qui sont présentes sont retrouvées et environ 83 % de celles sont correctes. Les chambres détectées sont ensuite comparées aux données extraites du cadastre des conduites afin de mettre à jour ces dernières de manière rapide et efficace.

Cette approche permet d'effectuer des inventaires beaucoup plus rapidement et facilite le maintien de données fiables sur les réseaux souterrains, au service des villes et de leurs habitants.

### Swiss Territorial Data Lab (STDL)

Le STDL est une mesure de la Stratégie suisse pour la géoinformation pour favoriser l'innovation collective sur le territoire numérique. La mission est de résoudre des problématiques concrètes des administrations publiques en utilisant la science des données appliquée aux géodonnées. Le comité de pilotage comprend les cantons de Genève, Neuchâtel et les Grisons, la ville de Zurich, l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral de topographie swisstopo ainsi que la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre.

FOLLOW US  
[linkedin](#)



Actualités du STDL:  
[www.stdl.ch](http://www.stdl.ch) → Innovation News et sur la page LinkedIn du STDL

## Un sondage sur la revue «cadastre»

Depuis environ 16 ans, la revue spécialisée «cadastre» paraît trois fois par an et informe les professionnels du cadastre ainsi que d'autres abonnés intéressés par ce domaine.

L'éventail des thèmes abordés et le lectorat se sont grandement élargis au fil des ans, tandis que le numérique a changé les habitudes de lecture. Nous souhaitons désormais évaluer, à l'aide d'un sondage, les attentes et les souhaits des lectrices et lecteurs de «cadastre».

Nous serions très heureux que vous y participiez. Plus nous obtiendrons de retours, mieux nous pourrons cibler les réponses à y apporter, afin de proposer un moyen d'information moderne et attrayant, s'adressant tout autant aux spécialistes du cadastre suisse qu'à un public plus large, simplement intéressé par les sujets traités. Merci d'avance de votre précieux concours.

Cliquez ici pour accéder au sondage:

Enquête

cadastre

[https://findmind.ch/c/cadastre\\_sondage](https://findmind.ch/c/cadastre_sondage)

Rédaction de «cadastre»  
vermessung@swisstopo.ch

## Personnel du domaine «Mensuration»

### Arrivées

Nous souhaitons la bienvenue à Marko Public et Tobias Schnell.

#### Marko Public



*Formation (titre):*

BSc Informatique

*Fonction:*

Product Owner

*Date d'arrivée:*

1<sup>er</sup> octobre 2025

*Domaine d'activité:*

Marko sera en charge de la gestion des produits pour le programme BIM

#### Tobias Schnell



*Formation:*

Maturité commerciale et sciences économiques

*Fonction:*

Coordinateur de projets BIM

*Date d'arrivée:*

1<sup>er</sup> novembre 2025

*Domaine d'activité:*

Domaine d'activité: Dans le cadre de son activité de coordinateur de projets BIM, Tobias contribuera au programme BIM d'Armasuisse immobilier et à la transformation numérique de la gestion immobilière.

Mensuration  
swisstopo, Wabern

# Circulaires et Express: dernières publications

## Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

	Date	Thème
►	12.11.2025	<i>Circulaire MO 2025/04</i> Vision Mensuration Officielle: Mise en vigueur

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail [www.cadastre-manual.admin.ch](http://www.cadastre-manual.admin.ch)

- Guide Mensuration officielle
- Aspects juridiques & publications
- ou
- Guide Cadastre RDPPF
- Aspects juridiques & publications

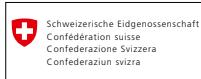
Mensuration  
swisstopo, Wabern

## Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

	Date	Thème
►	13.10.2025	<i>MO-Express 2025/04</i> Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO – Résultats pour 2024 et questionnaire pour 2025
►	03.11.2025	<i>RDPPF-Express 2025/06</i> Sondage concernant le concept des modifications RDPPF
►	18.11.2025	<i>RDPPF-Express 2025/07</i> Etablir le rapport annuel 2025: mandat confié aux cantons
►	01.12.2025	<i>MO-Express 2025/05</i> Bref sondage sur les mesures visant à la couverture territoriale en MO93

# Examen d'Etat 2026 pour l'obtention du brevet de géomètre



L'examen d'Etat a lieu une fois par an. Cet examen pratique porte sur les quatre thèmes que sont la géomatique, la mensuration officielle, la gestion du territoire et la gestion d'entreprise. Comportant des épreuves écrites et orales.

Depuis 2018, il est par ailleurs possible de décaler d'un an l'examen dans l'un des quatre thèmes (épreuves écrites et orales). On parle alors d'un examen décalé dans le temps. Lorsqu'ils s'inscrivent, les candidats doivent indiquer s'ils veulent recourir à cette possibilité et si la réponse est oui, le thème concerné doit être précisé. Une désinscription ultérieure portera sur l'examen d'Etat dans son ensemble. L'examen décalé dans le temps doit impérativement être passé l'année suivant celle du passage des autres épreuves.

## Calendrier de l'examen d'Etat 2026

1<sup>ère</sup> semaine: du 24 au 28 août 2026

2<sup>ème</sup> semaine: du 31 août au 3 septembre 2026

Cérémonie de remise des brevets: 15 septembre 2026

L'examen d'Etat 2026 se déroulera à l'Office fédéral du sport, à Macolin.

Les documents suivants doivent impérativement être fournis lors de l'inscription:

- formulaire d'inscription  
[www.cadastre-manual.ch](http://www.cadastre-manual.ch) → Guide Mensuration officielle → Tâches & compétences → Examen d'etat → Contenu de l'examen d'Etat & inscription,
- curriculum-vitae avec photo,
- décision (à défaut demande) de reconnaissance de la formation théorique,
- justificatif de l'expérience professionnelle.

Le dossier d'inscription doit être adressé par courrier le 28 février 2026 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) et par courriel au:

Secrétariat de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres  
c/o Office fédéral de topographie  
Mensuration  
Seftigenstrasse 264  
3084 Wabern  
Courriel: [geometerkommission@swisstopo.ch](mailto:geometerkommission@swisstopo.ch)

Des informations supplémentaires sont disponibles sous  
[www.cadastre-manual.admin.ch](http://www.cadastre-manual.admin.ch) → Guide Mensuration officielle → Tâches & compétences → Examen d'etat → Contenu de l'examen d'Etat & inscription

Commission fédérale des ingénieurs géomètres  
[geometerkommissio@swisstopo.ch](mailto:geometerkommissio@swisstopo.ch)

# Colloques de l'Office fédéral de topographie swisstopo 2026

## swisstopo

Les colloques de swisstopo regroupent des exposés et des discussions sur des thèmes de la mensuration, de la topographie, de la cartographie et de la géologie nationale, ainsi que sur la COSIG (coordination, services et informations géographiques).

*Les colloques mentionnés ci-dessous sont soit online soit sur place et auront lieu les vendredis, de 10h 00–11h 30.*

Nous vous prions de vous inscrire sur [www.swisstopo.ch/colloque](http://www.swisstopo.ch/colloque)

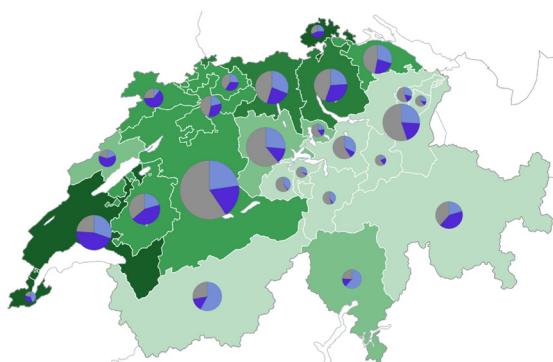
## Mars 2026

### • 13. mars 2026

#### **Rencontre entre données spatiales et données statistiques**

Ce colloque explore les avantages de la combinaison entre données spatiales et données statistiques. Elle traitera de la gestion des bâtiments et de leurs adresses, des défis liés à l'utilisation des géodonnées en statistique – notamment l'historisation des données – ainsi que des questions de qualité et d'interopérabilité des métadonnées. Une rencontre entre deux univers de données, portée par les expertises croisées de swisstopo et de l'Office fédéral de la statistique.

*(publique, en ligne)*



## Avril 2026

### • 24. April 2026

#### **Nouveau système altimétrique suisse**

swisstopo étudie actuellement la possibilité d'introduire un nouveau système altimétrique pour remplacer le nivellage fédéral de 1902 (NF02). Des études de faisabilité (proofs of concept, POC), sont actuellement menées avec les cantons de Fribourg et de Zurich afin de développer une méthode pour transformer les données existantes. Un POC interne à swisstopo est également conduit. Le colloque présentera l'avancement du projet et les résultats préliminaires issus des POC.

*(publique, en ligne)*



Cette formation continue pour les ingénieurs géomètres dans le cadre de leurs obligations professionnelles (art. 22, Ogéom) est recommandée par la Commission fédérale des ingénieurs géomètres





Schweizerische Eidgenossenschaft

Confédération suisse

Confederazione Svizzera

Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
**Office fédéral de topographie swisstopo**